

# Mon pere veut me reprendre contre mon gre, mais je suis majeure

# Par MARLENEMARIE\_old, le 19/12/2007 à 13:03

## Bonjour

jai 23 ans, je suis salariée en concubinage, mon salaire ne me sert juste qu'a payer mes charges (loyer, impot etc...) et je n'ai pas assez pour en mettre de coté, mais je ne suis pas dans le besoin.

Mon pere accuse à tort mon ami qui est pour le moment chomeur de profiter de mon agent, et ceci en hurlant, et pourtant ce n'est pas le cas je ne suis pas malheureuse. Mon pere exige qui si la situation ne se redresse pas au 1er/02/2007, il me ramene chez lui de gré ou de force. Or je refuse catégoriquement.

Quel sont les droits de mon pere?

Je pense qu'il compte me mettre sous tutelle/curatelle, mais je ne suis ni souffrante physiquement, ni mentalement (sauf que depuis qu'il nous met la pression nous n'avons plus trop le moral mon ami et moi)

merci de votre aide

marloonette1@hotmail.com

## Par jolati, le 19/12/2007 à 13:37

### bonjour

votre ami qui est chomeur perçois des allocations chomage? si c'est le cas rien ne justifie la colère votre père.

vous avez 23ans et on ne met pas sous curatelle parce que votre père n'aime pas votre ami; vous agissez en tant qu'adulte et vous dite vivre normalement sans etre dans le besoin balayer tout ça.... continuer a vivre heureuse et surtout essayer de prendre ça au second degré car la pression de votre père pourrait etre responsable d'une rupture avec votre ami..; et "gentil papa" aura gagné!!!!! courage